

il est pourtant vrai qu'il faut y avoir égard, tellement qu'en fixant l'an de la Passion, il y ait lieu de placer trois ou peut-être quatre Pâques désignées dans le Texte de St. Jean, depuis l'an 15. de Tibere jusqu'au jour de la Résurrection. Ce qui seroit impossible si la Passion précédoit l'an 17. de Tibere. Il ne faut pas non plus s'éloigner si fort de l'an 15. de Tibere, qu'on trouve davantage d'occurrences Pascales, que n'en requiert le texte sacré; ce qui arriveroit infailliblement, si le tems de la Passion étoit rapporté au-de-là de l'an 20. de Tibere: ce terme donneroit six fois Pâques & même sept fois, en supposant l'an 15. plein & l'an 21. à la mi-Nisan.

4°. Il n'est donc plus question ici que des Ans 17. 18. 19. 20. de Tibere, qui, pour ne pas laisser d'équivoque, seront ici entendus relativement à l'avènement de ce César à l'Empire l'an 57. & dernier d'Auguste, qui est la 59^e. année Julienne, 18. de la vie de Jesus-Christ, 14. de l'Ere vulgaire, 767. de Rome année Varr., Olymp. 198. an 2., l'an 5886. du Monde, antiquité des Tems, ou selon Usser 4018. *Cff. Pompeio M. & Sex. Apuleio*, Ismaël Pontife des Juifs, Gratus fait Gouverneur de la Judée, Période Jul. 4727. Ind. 2., n. lun. 15., fol. 23. Dom. G.

5°. Cette acception de l'an 15. de Tibere relativement à l'avènement de ce Prince à l'Empire, qui dans un Canon Cronologique exacte fait répondre l'an 15^e. de Tibere à 28. de l'Ere vulg., 32. de la vie de Jesus-Christ, Période 4741. est bien plus naturelle & préférable à celle qui compte les années de Tibere de sa Puissance Tribunitienne qu'il exerça cinq ans avant la mort d'Auguste. S. Luc est formel pour notre acception: *Anno quindicesimo Imperii Tiberii*, l'an 15. de